

Conditions générales Camping-car Navajo C30

Pour un voyage entre le 01/04/2025

et le 31/03/2026

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

(Attention : une nuit de repos sur le sol américain avant le départ en camping-car)

Départs/Retours

Les départs peuvent être effectués à partir de 13h00, les retours entre 9h00 et 11h00.

Toutes les agences de location sont ouvertes du lundi au samedi. Certaines agences sont ouvertes le dimanche*. Les horaires du samedi ou du dimanche peuvent varier, certaines agences fermant plus tôt. L'heure de départ effective peut varier en fonction des circonstances locales.

Avec l'option Early Bird les départs ont lieu entre 9:00 et 12:00, les retours jusqu'à 15:00 (transferts sur une certaine distance inclus, plan sur demande). L'option Early Bird n'est pas disponible à Reno (RNO), Orange County (SNA), Missoula (MSO), Chicago Northwest (PWK), Pittsburgh (PIT), Cincinnati (CVG) et Ft. Myers (RSW).

Horaires des centres de location

Du lundi au samedi, de 9 h à 17 h (les horaires peuvent varier selon les centres de location et la saison). *Certains centres de location sont ouverts le dimanche en haute saison.

Centres de location : Albuquerque (ABQ), Anchorage* (ANC), Tampa (APA), Atlanta (ATL), Austin (AUS), Billings (BIL), Nashville (BNA), Boston N (BON), Boston S (BOS), Bozeman (BOZ), Chicago (CHI), Charlotte (CLT), Cincinnati (CVG), Denver* (DEN), Dallas (DFW), Seattle Everett* (EVT), Newark (EWR), Fort Lauderdale (FLL), Houston (HOU), Washington (IAD), Las Vegas* (LAS), Los Angeles* (LAX), Manassas (IAD / WDC) Miami (MIA), Missoula (MSO), Minneapolis (MSP), Baton Rouge/New Orleans (MSY), New York East* (NYE), New York (NYC), Orlando* (ORL), Portland (PDX), Philadelphia (PHL), Phoenix* (PHX), Pittsburgh (PIT), Chicago Northwest (PWK), Reno (RNO), Ft. Myers (RSW), San Diego (SAN), San Francisco* (SFO), Salt Lake City* (SLC), Orange County (SNA).

Fermeture les jours fériés suivants : 1er janvier 2025 (Jour de l'An), 4 mars 2025 (Mardi gras à La Nouvelle-Orléans/Baton Rouge), 20 avril 2025 (Dimanche de Pâques), 25 et 26 mai 2025 (Fête du Souvenir), 4 juillet 2025 (Fête de l'Indépendance), 31 août et 1er septembre 2025 (Fête du Travail), 27 novembre 2025 (Action de grâce), 25 décembre 2025 (Noël), 1er janvier 2026 (Jour de l'An), 17 février 2026 (Mardi gras à La Nouvelle-Orléans/Baton Rouge), 5 avril 2026 (Dimanche de Pâques), 24 et 25 mai 2026 (Fête du Souvenir), 4 juillet 2026 (Fête de l'Indépendance), 6 et 7 septembre 2026 (Fête du Travail), 26 novembre 2026 (Action de grâce), 25 décembre 2026 (Noël), 1er janvier 2027 (Jour de l'An)

Le centre de location de Anchorage (ANC) est fermé pour l'hiver du 11 octobre 2025 au 14 avril 2026 compris

Durée minimale de location : 7 nuits

Age minimum et permis de conduire : 21 ans avec un permis voiture. Toute personne souhaitant conduire doit être présente le jour du départ avec son permis de conduire pour être inscrit sur le contrat de location. Tous les conducteurs identifiés comme tel doivent signer le contrat de location.

CAUTION

Le dépôt de garantie de \$500 est prélevé sur la carte de crédit du locataire le jour du départ.

Veillez noter que le dépôt de garantie s'effectue **uniquement par carte de crédit**, les règlements en espèces, les cartes prépayées ou les cartes de débit ne seront pas acceptés.

Au retour du véhicule, tous les frais supplémentaires seront déduits du dépôt de garantie et un crédit sera émis pour couvrir le remboursement.

Durant Burning Man le dépôt de garantie prélevé s'élève à \$1000 pour les départs entre le 21 août et le 27 août 2024. Les centres de location de San Diego, Orange County, Los Angeles, San Francisco, Las Vegas, Reno, Salt Lake City, Portland et Seattle sont concernés.

LES PLUS, PLUS, PLUS DES MODELES NAVAJO...

L'expérience : Avec plus de 50 ans d'expérience dans le secteur de la location de véhicules de loisirs, la société des véhicules Navajo a fait le tour du pays, au sens propre du terme. En tant que plus grande société de location de véhicules de loisirs du pays, les modèles Navajo sont présents dans 130 villes dans 33 états américains et cinq provinces canadiennes.

Flotte : Chaque année, de nouveaux véhicules sont ajoutés à la flotte, en apportant des mises à jour et des modifications aux conceptions et aux matériaux en fonction des retours d'expérience.

Fiabilité : Conduire un camping-car de location peut sembler intimidant au début, mais les véhicules Navajo sont très simples (et amusants) à utiliser. Une équipe d'assistance est joignable 24h/24 et 7j/7.

Camping-car de classe C : Ces véhicules ont une capacité de couchage réelle supérieure à celle d'un camping-car de type "bus", l'accès à l'intérieur du véhicule est facilité grâce à trois portes d'entrée séparées. Ils sont plus faciles à conduire et à manœuvrer dans les endroits exigus tels que les terrains de camping, plus faciles à conduire par temps venteux grâce à un profil général du véhicule plus bas.

Les camping-cars de classe C ont une meilleure économie de carburant qu'un camping-car de type « bus » équivalent (jusqu'à 15 % de gain). Les composants de châssis sont aussi plus élevés et plus fiables, ce qui signifie moins de pannes.

LE JOUR J...

Les départs se font à partir de 13:00, ou à partir de 9:00 avec l'option Early Bird. Ces horaires sont susceptibles de changer, le samedi et dimanche, d'un centre de location à un autre, en fonction de leurs horaires d'ouverture.

Il vous faut prévoir 1 heure pour remplir les formalités administratives et assister à la visite du véhicule.

Il n'est pas recommandé de récupérer votre véhicule le jour même de votre arrivée en provenance de l'étranger ou d'un vol transcontinental.

Aucune dérogation ne sera accordée pour les arrivées tardives dues à des retards de vol ou à des retards liés au passage des douanes américaines, au contrôle des passeports ou à la récupération des bagages. Les nuitées à l'hôtel avant le départ sont donc les bienvenues, mais elles ne sont PAS obligatoires.

...ET LE DERNIER JOUR

La restitution du véhicule se fait entre 9:00 et 11:00 (jusqu'à 15:00 avec l'option Early Bird). Ces horaires sont susceptibles de changer, les weekends, d'un centre de location à un autre, en fonction de leurs horaires d'ouverture.

Il vous faut prévoir 1 heure pour remplir les documents de restitution et vérifier le véhicule.

Vous vous engagez à restituer le véhicule dans le même état que vous l'avez récupéré au départ, à l'exclusion de l'usure normale, sous peine de devoir engager des frais de nettoyage et/ou de vidange. Vous devrez également régler les frais liés à des dommages ou la perte d'équipement.

Étant donné les horaires d'ouverture et le temps nécessaire pour la restitution du véhicule, **nous vous déconseillons de réserver un vol retour le matin ou en début d'après-midi.**

CONDITIONS GENERALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du véhicule : le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Permis de conduire et âge minimum du conducteur : les véhicules ne peuvent être conduits que par des conducteurs qualifiés âgés de 21 ans ou plus. Tous les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide et identifiable. Un permis de conduire et un passeport étranger sont requis comme pièces d'identité et seront vérifiés. Tous les conducteurs doivent être identifiés, autorisés et doivent signer le contrat de location. Il n'y a pas de frais pour les conducteurs supplémentaires et pas de supplément pour les moins de 25 ans.

Fermeture les jours fériés suivants : 1er janvier 2025 (Jour de l'An), 4 mars 2025 (Mardi gras à La Nouvelle-Orléans/Baton Rouge), 20 avril 2025 (Dimanche de Pâques), 25 et 26 mai 2025 (Fête du Souvenir), 4 juillet 2025 (Fête de l'Indépendance), 31 août et 1er septembre 2025 (Fête du Travail), 27 novembre 2025 (Action de grâce), 25 décembre 2025 (Noël), 1er janvier 2026 (Jour de l'An), 17 février 2026 (Mardi gras à La Nouvelle-Orléans/Baton Rouge), 5 avril 2026 (Dimanche de Pâques), 24 et 25 mai 2026 (Fête du Souvenir), 4 juillet 2026 (Fête de l'Indépendance), 6 et 7 septembre 2026 (Fête du Travail), 26 novembre 2026 (Action de grâce), 25

décembre 2026 (Noël), 1er janvier 2027 (Jour de l'An)

Le centre de location de Anchorage (ANC) est fermé pour l'hiver du 11 octobre 2025 au 14 avril 2026 compris

Dépôt de garantie : Un dépôt de garantie remboursable de 500 USD/CDN est exigé au départ, ainsi qu'une carte de crédit pour régler tous les frais et dépôts locaux. Au retour du véhicule, tous les frais supplémentaires sont déduits du dépôt et le solde est remboursé. Les espèces ne sont pas acceptées pour les dépôts de garantie ni pour tout frais supplémentaire au départ.

Locations "Burning Man" – Pour tous les départs "Burning Man" depuis certains sites en 2025 et 2026, le dépôt de garantie est porté à 1 000 USD afin de garantir que les véhicules soient restitués dans le même état que lors de leur mise à disposition (usure normale exceptée). Ce dépôt de 1 000 USD (au lieu du dépôt standard de 500 USD) sera automatiquement prélevé au départ pour toutes les locations ayant lieu aux dates et depuis les sites suivants :

Dates de départ: du 20 au 26 août 2025 et du 19 au 25 août 2026

Dépôt de garantie : 1 000 USD

Sites : Tous les sites situés en Californie, au Nevada, dans l'État de Washington, en Oregon et en Utah

Retard : le loueur n'est pas responsable des arrivées tardives dues à des retards de vol ou à des retards liés au passage des douanes américaines, au contrôle des passeports ou à la récupération des bagages. Les séjours d'une nuit dans un hôtel avant le départ sont donc fortement recommandés.

Transferts : l'organisation et le coût du ou des transferts depuis ou vers le centre de location est à la charge du locataire. Dans le cas d'un tarif Early Bird le locataire doit appeler le centre de location 1 à 3 jours en amont pour l'organisation du transfert.

One-way : la location en one-way est possible sur demande, sous réserve d'un accord préalable par le loueur et comprend une surcharge sur le montant de la location.

Péages automatiques : La mise en place de systèmes de péage électronique est de plus en plus répandue aux États-Unis et au Canada. Cela signifie qu'il n'est plus possible de payer les péages locaux en espèces. La plaque d'immatriculation du véhicule est utilisée pour identifier et calculer les frais de péage. Il incombe au locataire de payer tous les péages (y compris les frais routiers, de pont, de tunnel et de zones à congestion), ainsi que toute contravention de stationnement ou de circulation, amendes, pénalités, procès-verbaux et frais connexes encourus lors de l'utilisation ou de l'exploitation du véhicule par tout conducteur autorisé.

Paiement automatique des péages – TollSpot : Le loueur propose un service optionnel appelé TollSpot qui permet aux clients d'utiliser les voies de péage électronique sur les autoroutes, ponts, tunnels, zones à congestion et autres passages à péage. Tous les véhicules sont pré-équipés pour traiter électroniquement les péages. À moins que vous ne régliez directement le péage vous-même, vous serez automatiquement inscrit au service TollSpot et paierez les frais décrits ci-après si vous empruntez un péage électronique.

Administrateur de péage : Si vous utilisez TollSpot, un administrateur tiers du programme de péage (« Administrateur de péage ») sous contrat avec le loueur traitera et débitera votre carte de crédit ou de débit pour tous les péages électroniques encourus pendant votre période de location, ainsi que pour les frais de service applicables. Ces frais s'appliquent aussi bien aux péages aux États-Unis qu'au Canada. Vous acceptez que le loueur puisse partager vos informations personnelles, y compris votre adresse, vos coordonnées de carte de crédit ou de débit et vos informations de location, avec l'Administrateur de péage et toute autorité gouvernementale compétente ou leurs agents, à des fins de traitement des péages. Vous autorisez l'Administrateur de péage et le loueur à débiter votre carte de crédit ou de débit pour les péages, frais et coûts administratifs liés à TollSpot. L'Administrateur de péage peut vous contacter directement au sujet des frais TollSpot, lesquels peuvent apparaître sur votre relevé de carte de crédit ou de débit entre 4 et 8 semaines après la fin de votre location. Vous acceptez de dégager de toute responsabilité et d'indemniser le loueur, l'Administrateur de péage (TollSpot) et tout agent autorisé pour toute amende, frais ou coûts administratifs résultant de violations de péage dont vous seriez responsable.

Avis concernant les frais de traitement des péages et amendes: Le montant des frais de service qui vous sera facturé si le loueur et TollSpot doivent payer une telle infraction ou un tel péage peut atteindre 5,00 USD par passage à péage ou par contravention. Si vous n'encourez aucun péage ni aucune amende pendant la période de location, aucun frais ne vous sera facturé.

Dans tous les autres cas, le loueur réglera directement l'autorité de péage ou l'organisme routier. Nous ajouterons des frais administratifs de 15 USD et débitons la carte de crédit du client utilisée pour la location. Veuillez noter que nos frais administratifs s'appliquent par location et non par infraction.

Enfin, les amendes pour stationnement, feu rouge, excès de vitesse et autres infractions au code de la route sont traitées de la même manière que ci-dessus ; toutefois, les frais administratifs facturés par le loueur dans ces cas sont de 50 USD par location.

Réservation d'un trajet en ferry : ni le loueur ni la société CampingCar Online ne peut être tenu responsable d'un éventuel sur classement lors de la réservation d'un trajet en ferry, notamment en haute saison.

Sièges enfants : le loueur ne fournit pas de siège enfant.

Suppléments obligatoires Tous les suppléments obligatoires doivent être réglés au comptoir de location.

Frais de préparation – 50 USD par location

– Frais de sécurité routière du Colorado – 5,23 USD par jour (réservations Denver/DEN uniquement, à payer sur place, applicables uniquement pour les 30 premières nuits)

– Surcharge LV du Nouveau Mexique – 2 USD par jour (réservations Albuquerque, NM/ABQ uniquement, locations C30 exclues)

– Surcharge de Philadelphie – 2 USD par jour (applicable uniquement pour les 29 premiers jours)

– Taxe VR du comté d'Allegheny / Frais MVR de Pennsylvanie – 4 USD par jour (réservations Pittsburgh, PA/PIT uniquement, applicables uniquement pour les 29 premières nuits)

– Frais environnementaux – 9,95 USD par location (tous départs USA et Canada, destinés à compenser les dépenses environnementales, y compris, mais sans s'y limiter, l'élimination appropriée de l'huile, des filtres, des pneus, des batteries et des déchets d'atelier)

Tous les suppléments obligatoires ci-dessus, à l'exception des frais environnementaux et des frais de préparation, sont des charges imposées par les autorités locales et sont donc susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Option Départ Anticipé (Early Bird Departure Special (EBDS)) – Rappel : l'EBDS n'est pas disponible dans nos agences à service modifié. Doit être réservé et prépayé 35 jours ou plus à l'avance. Les invités seront les premiers sur la route — même pendant la haute saison. Les invités doivent appeler l'agence de départ 1 à 3 jours avant la date prévue afin d'organiser les détails du transfert.

Ce qui est inclus avec cette option : – À partir de 8 h 30 (08 h 30), transferts depuis les hôtels* de la zone inclus – Les départs de véhicules commencent à 9 h 00 (09 h 00) et sont terminés au plus tard à 12 h 00 (12 h 00) – Option de retour tardif jusqu'à 15 h 00 (15 h 00) : les invités peuvent restituer le véhicule jusqu'à 15 h 00 sans pénalité, évitant ainsi les longues attentes à l'aéroport ou pour la disponibilité des chambres d'hôtel – Transfert retour vers l'hôtel* ou l'aéroport organisé et payé par le centre de location.

*Hôtels situés uniquement dans les zones désignées – nous contacter pour obtenir les cartes des zones de transfert.

Le temps gagné au départ et au retour représente entre quatre et huit heures supplémentaires de vacances en journée.

Remarque : Les invités doivent appeler le centre de location 1 à 3 jours avant la date prévue de voyage/départ afin d'organiser directement avec le centre de location les détails du transfert.

Assurance

Responsabilité civile envers les tiers : Le loueur fournit au locataire une assurance responsabilité civile automobile légale pour le véhicule/équipement loué, protégeant contre les réclamations de tiers pour blessures corporelles et dommages matériels. Les limites de cette couverture sont déterminées par les lois sur la responsabilité financière de l'État ou de la province où survient un accident, ce qui signifie que le montant de la couverture correspondra au minimum requis par la législation locale. La couverture de responsabilité est annulée si le véhicule de location n'est pas utilisé conformément à toutes les lois et réglementations applicables ainsi qu'aux termes et conditions du contrat de location.

Assurance responsabilité pour dommages : Lorsque le véhicule/équipement est utilisé conformément au contrat de location, la responsabilité financière du locataire pour la perte ou les dommages subis par le véhicule, quelle qu'en soit la cause (indépendamment de la faute), est plafonnée. Pour les départs à compter du 1er avril 2026, le montant maximal à la charge du locataire est de 3 000,00 USD (plus taxes applicables) par sinistre. Ce plafond permet aux locataires de connaître clairement leur exposition financière maximale et ne s'applique que si le locataire respecte toutes les utilisations autorisées définies dans le contrat de location ; toute violation peut entraîner une responsabilité financière plus élevée.

Assurance responsabilité civile supplémentaire : L'Assurance Responsabilité Civile Supplémentaire (SLI) offre aux locataires aux États-Unis une couverture de responsabilité supplémentaire au-delà des limites légales de base incluses avec la location. La SLI couvre la différence entre la couverture de responsabilité de base fournie par le loueur et un plafond total de 500 000 USD pour les dommages liés aux blessures corporelles (y compris le décès) et aux dommages matériels causés à des tiers.

Cette couverture inclut également une protection contre les conducteurs non assurés ou sous-assurés, couvrant les dommages causés par ces conducteurs jusqu'à la limite de 500 000 USD. La SLI n'est pas optionnelle et est automatiquement incluse dans les tarifs flex de base par nuit pour les locations aux États-Unis. La valeur de cet avantage est estimée jusqu'à 21 USD par jour de location.

Plan Zéro Dommage (ZDP) – Le Zero Damage Plan (ZDP) est une protection optionnelle offerte aux locataires des camping-cars du loueur aux États-Unis et au Canada. Lorsqu'il est souscrit, le ZDP supprime la responsabilité financière du locataire en cas de perte ou de dommages subis par le véhicule/équipement loué, à condition que le véhicule soit utilisé conformément au contrat de location et à toutes les lois applicables.

Si le camping-car ou tout équipement loué est endommagé ou volé, le locataire ayant choisi le ZDP ne sera pas tenu responsable des frais de réparation ou de remplacement, tant que les dommages ou la perte ne résultent pas d'utilisations interdites. Le ZDP ne couvre pas les dommages ou pertes découlant d'activités ou d'utilisations interdites telles que définies dans le contrat de location ou contrairement aux lois applicables.

La période maximale facturable pour le ZDP est de 30 jours. Pour les locations de plus de 30 jours, la couverture se poursuit sans frais journaliers supplémentaires. Les locataires peuvent souscrire le ZDP à l'avance ou directement au comptoir de location lors de la prise en charge du véhicule. La souscription au ZDP est entièrement volontaire et n'est pas une condition obligatoire pour louer un camping-car.

Tarifs Flex et modifications : Chaque semaine, un nouveau tarif journalier de location est établi, en fonction du

véhicule, de l'emplacement et des dates de voyage (tarif applicable à toute la durée de la location). Sur la base de ce tarif variable, votre tarif journalier de location est déterminé. Au moment de la réservation (et du paiement de l'acompte), le tarif journalier est garanti pour la réservation.

Les modifications suivantes entraîneront un nouveau calcul des Tarifs Flex. Le tarif sera calculé en utilisant les Tarifs Flex les plus récents et comparé aux Tarifs Flex existants ; le tarif le plus élevé prévaudra, évitant ainsi toute modification abusive liée à une baisse des Tarifs Flex pour des raisons normales de planification.

1. Changement de nom du titulaire
2. Modification de la taille du véhicule
3. Changement de lieu de départ
4. Modification de la date de départ
5. Annulation et changement de réservation
6. Modification de la date de dépôt
7. Changement de lieu de dépôt en one-way

Une fois confirmés, les changements suivants n'affecteront pas les tarifs FLEX :

1. Modification de la taille
2. Ajout d'articles prépayés

Les tarifs internationaux proposés dans le cadre de ce programme sont réservés aux voyageurs internationaux visitant l'Amérique du Nord et ne sont pas disponibles pour les titulaires d'un permis de conduire nord-américain ou les résidents nord-américains.

Les tarifs Flex comprennent :

- Assurance responsabilité civile supplémentaire – L'Assurance Responsabilité Civile Supplémentaire (SLI) est incluse avec toutes les locations aux États-Unis.
- Assurance responsabilité civile légale – L'assurance responsabilité civile automobile légale est incluse avec toutes les locations, conformément aux limites minimales de responsabilité financière exigées par l'État ou la province où survient un accident.
- Couverture VIP – La Couverture VIP limite la responsabilité financière du locataire pour la perte ou les dommages subis par le véhicule/équipement de location à 3 000 USD par incident, indépendamment de la faute, lorsque le véhicule est utilisé conformément au contrat de location. Cette couverture s'applique à tous les départs à compter du 1er avril 2026.
- Les tarifs Flex ne comprennent pas : frais de kilométrage/miles, options supplémentaires, taxes, frais de location aller simple, frais de préparation.

Assistance voyageurs 24 h/24 et 7 j/7 : Pour toute question, qu'il s'agisse d'une panne mécanique, d'un problème de service ou d'une perturbation pendant le voyage, le locataire doit appeler l'Assistance Voyageurs au +1 (800) 334-7411 afin d'ouvrir un dossier de service client (Customer Service Log). Le loueur n'assume aucune responsabilité en cas de litige si aucun dossier de service client n'a été établi. Il n'est pas recommandé d'appeler l'agence de départ. Si le locataire contacte l'Assistance Voyageurs, il doit avoir à disposition le Guide d'Assistance au Locataire (Renter Assistance Guide). Le représentant de l'Assistance Voyageurs se référera à des pages précises de ce guide.

En cas d'accident : En cas d'accident, le locataire s'engage à : – Noter le(s) nom(s), adresse(s), numéro(s) d'immatriculation, marque(s) et modèle(s) du ou des véhicules de la ou des tierces parties impliquées, ou de(s) bien(s) endommagé(s) s'il n'y a pas de tiers impliqué. – Relever le nom de l'assurance de la tierce partie. – Ne reconnaître aucune responsabilité. – Faire un rapport de police dans les 24 heures. – Remplir et signer le « Constat d'accident » qui se trouve dans le véhicule. – Obtenir une copie du rapport de police et la transmettre immédiatement au loueur. – Informer le loueur dans les 24 heures.

Tout manquement aux obligations ci-dessus entraînera l'annulation de la couverture d'assurance. L'ensemble des dispositions est détaillé dans le document de départ (le contrat) qui sera signé par le locataire au centre de location le jour du départ.

Restrictions de circulation : Les couvertures d'assurance ne sont pas valables si des problèmes surviennent dans les conditions énoncées ci-dessous et tous les frais de recouvrement sont à la charge du client. La violation de ces restrictions annule les exonérations de dommages et le client sera tenu responsable de tous les dommages causés au véhicule y compris aux pneus, les frais de remorquage et autres dépenses connexes en raison d'une panne liée à l'exploitation du véhicule dans les conditions mentionnées.

Le locataire doit consulter le Guide d'assistance aux locataires ainsi que le personnel du lieu de départ pour obtenir des informations complètes sur les restrictions de voyage et les circonstances locales, au moment où il récupère le véhicule.

ALASKA, YUKON, TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET TERRE-NEUVE

Les déplacements sont autorisés sur toutes les routes publiques et/ou numérotées. Les déplacements sur les routes non publiques, les routes secondaires non pavées, les sentiers et autres - communément appelés "chemins forestiers" - ou sur toute surface exposant le véhicule à des dommages ou à une route déraisonnable ou dangereuse sont interdits. Le locataire peut recevoir des informations supplémentaires du loueur concernant les restrictions de voyage saisonnières. Le loueur se réserve le droit de restreindre les déplacements, en fonction de l'état des routes.

VALLÉE DE LA MORT

Les véhicules peuvent être utilisés avec des SOINS EXTRÊMES dans la Vallée de la Mort pendant les mois de juillet et août. En été, les locataires visitent ces zones à leurs propres risques et le loueur ne sera pas tenue responsable des frais engendrés, notamment des frais de récupération d'un ou plusieurs véhicules. À certaines périodes, ces

zones ne sont pas habitables et peuvent représenter un danger pour le conducteur et les passagers.

MANHATTAN, NEW YORK CITY

En raison des restrictions relatives à la hauteur des véhicules, au gaz propane et au stationnement, les véhicules au propane ne sont pas autorisés dans Manhattan et ne sont pas autorisés à voyager dans des tunnels souterrains ou sous-marins.

MEXIQUE

Il est strictement interdit au locataire de franchir la frontière entre les États-Unis et le Mexique avec un véhicule du loueur.

AVERTISSEMENT HIVER

Les systèmes d'exploitation des véhicules ne sont pas pleinement opérationnels lorsqu'il gèle. Le locataire est invité à consulter le guide d'assistance pour les opérations hivernales. De plus au Canada et dans les villes du nord des États-Unis, les véhicules sont susceptibles d'avoir de l'antigel dans les réservoirs, ce qui signifie que les installations d'eau des véhicules ne seront pas en état de marche.

Entretien du véhicule : le locataire devra vérifier les niveaux d'eau, d'huile, la pression des pneumatiques et devra signaler aussitôt au centre de location tout incident mécanique ou accident.

Frais de nettoyage : il est interdit de fumer dans les véhicules. Des frais de nettoyage peuvent être facturés au moment de la restitution du véhicule. Le locataire est responsable de rendre le véhicule avec l'intérieur propre et avec tous les réservoirs d'eaux usées vidés, au risque de devoir payer des frais de vidange.

Retour : aucun remboursement n'est effectué en cas de retour anticipé. Toute heure dépassée par rapport à l'heure de retour convenue fera l'objet de pénalités de retard.

Réservation : la réservation est définitive après le versement d'un acompte de 30 % du montant de la location - avec un minimum de 153 Euros. Le solde doit être réglé 30 jours avant le départ. Passé ce délai, CampingCar-Online se réserve le droit d'annuler la location. Le versement d'un acompte vaut acceptation des conditions de locations.

Modification : aucun frais n'est demandé à la première modification, il sera facturé 50€ par modification pour les suivantes.

Conditions d'annulation : toute annulation doit être impérativement notifiée par courrier électronique avec accusé de réception

Annulation notifiée 66 jours calendaires ou plus avant la date de location : aucun frais / aucun frais avec One-Way.
Annulation notifiée entre 51 et 65 jours calendaires avant la date de location : aucun frais / 450 \$ avec One-Way.
Annulation notifiée entre 21 et 50 jours calendaires avant la date de location : 450 \$ / 850 \$ avec One-Way.
Annulation notifiée entre 13 et 20 jours calendaires avant la date de location : 700 \$ / 1 350 \$ avec One-Way.
Annulation notifiée entre 9 et 12 jours calendaires avant la date de location : 900 \$ / 1 750 \$ avec One-Way.
Annulation notifiée entre 8 et 0 jours calendaires avant la date de location : 100 % du montant de la location / 100 % du montant de la location avec One-Way.

Le refus de prendre le véhicule à la date prévue de départ est considéré comme un « jour de départ » et aucun remboursement ne sera effectué.

Toute annulation notifiée devra être transmise exclusivement par courrier électronique et fera l'objet d'un accusé de réception et de lecture.

Réclamation : toutes les plaintes doivent être formulées par écrit. Des copies de tous les documents pertinents disponibles, tels que les contrats de location, les reçus, etc. doivent également être incluses.

Litige

Le prestataire se réserve le droit d'effectuer un changement de véhicule pour un autre approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement. Les photos ne sont pas contractuelles et le choix des véhicules se fait par catégorie et non par modèle.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar online.